



**Yacht Club de Six Fours**  
**18 Foot Skiffs European Championship**  
**28 Juin au 5 Juillet 2008**

**INSTRUCTIONS DE COURSE**

**1- REGLES.**

1.1 La régata sera régie par :

- les Règles de Courses à la Voile (RCV) 2005 -2008.
- les règles de la Classe des 18 pieds australiens.
- l'Avis de Course.
- les présentes Instructions de Course avec les annexes.

Langue officielle : la langue officielle de l'European **Grand Prix 18 Footers** est l'anglais. En cas de difficultés, la version anglaise des Instructions de Course prédomine.

1.3. Le Comité de Course doit prendre toutes dispositions, en conformité avec la règle 35 des RCV, de manière à ce qu'il n'y ait plus de voiliers en course après l'heure locale de coucher du soleil.

L'heure légale de coucher du soleil pour l'épreuve est : 21h18 (heure locale).

1.4. Le dernier jour de la régata aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h30.

**INSCRIPTIONS.**

Les concurrents admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice.

Pour les concurrents étrangers, un certificat original d'assurance.

Pour les concurrents résidant en France :

- La licence FFVoile de l'année signée.
- Un certificat médical de moins de trois mois, si présenté hors licence.

En s'inscrivant à cette épreuve chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient, sous sa seule responsabilité, de décider de prendre le départ ou de continuer à courir.

Il accepte en outre, de se soumettre aux règles citées au chapitre 1 et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

Les concurrents sont informés des instructions des Affaires Maritimes françaises sur le tableau officiel.

Les concurrents ne portant pas le gilet de sauvetage, le font sous leur propre et entière responsabilité et en cas d'accident ne pourront se prévaloir d'action judiciaire et indemnité envers l'organisation et le Comité de Course.

Changement d'un membre de l'équipage au cours de l'épreuve: En cas de maladie, d'accident ou de circonstances particulières, le changement d'un membre d'équipage doit être demandé par écrit au Comité de Course, qui pourra exiger un certificat médical en cas de maladie ou d'accident.

## **2- AVIS AUX CONCURRENTS.**

Les modifications aux Instructions de Course et toutes les notifications, y compris les convocations et décisions du Comité de Protestation seront affichées au tableau d'informations réservé à cet effet et situé devant le PC.Course. Cet affichage tiendra lieu de notification officielle écrite pour chaque concurrent, lequel devra consulter le tableau avant et après chaque course.

## **3- MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE.**

3-1. Horaire: Lorsqu'une modification entrera en vigueur le jour même de sa notification, elle devra être affichée deux heures au moins avant l'heure du premier signal d'avertissement du jour.

3-2. Modifications au programme des courses : toute modification au programme de course devra être notifiée aux concurrents, au plus tard avant 20h la veille de son entrée en vigueur ou à l'heure limite de dépôt des protestations, si celle-ci est plus tardive.

## **4- SIGNAUX FAITS A TERRE.**

4-1. Les signaux faits à terre seront envoyés au mât de pavillon situé devant le PC.Course.

4-2. Le pavillon Aperçu avec deux signaux sonores (un signal lors de l'affalée) signifie : « la course est retardée ». Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 20 minutes après l'affalée du pavillon Aperçu.

## **5- PROGRAMME DES COURSES.**

Première course : heure du premier signal d'avertissement le dimanche 29 juin est fixée à 14 heures, les autres jours à 12 heures.

## **6- PAVILLONS DE CLASSE.**

Le pavillon de classe est un drapeau avec le logo de la classe européenne des 18 pieds.

5-3. L'heure prévue pour le premier signal d'avertissement de chaque jour est fixée à 12 heures sauf pour le premier jour où elle est fixée à 14 heures.

5-4. Quand il y a eu un long retard et que plus d'une course (ou séquence de courses) seront disputées le même jour, le signal d'avertissement de la première course et de chaque course à suivre sera fait aussitôt que possible. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé (avec un signal sonore), pendant quatre minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## **7- ZONE DE COURSE.**

La zone de course se situe dans la baie de Six Fours et ses annexes.

## **8- PARCOURS.**

Le parcours sera défini dans les annexes. Il inclut l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

8-1. Le cap compas approximatif de la première marque sera, si possible, affiché sur le bateau du comité course avant le signal d'avertissement.

8-2. Longue distance : si une longue distance est courue, un briefing sera organisé avec distribution d'annexe spéciale. Cette longue distance comptera pour deux manches.

## **9- MARQUES.**

Les marques 1 et 2 seront des bouées cylindriques de couleur jaune, la bouée de changement de parcours une bouée cylindrique orange.

## **11- DEPART.**

11-1. Les départs de courses seront donnés en application de la règle 26.

Temps	Signaux	Signification
Avant le départ		
5'	Pavillon de classe » hissé avec un signal sonore	Avertissement
4'	P, I, Z ou pavillon noir, hissé avec un signal sonore	Préparatoire
1'	Affalé du pavillon préparatoire	Dernière mm avant Le départ
0	Affalé du « Pavillon de classe » Avec un signal sonore	Départ

11- 2. Les extrémités de la ligne de départ sont déterminées par les mâts de 2 bateaux du Comité de Course portant chacun un pavillon orange.

11-3. Un voilier ne doit pas partir plus de 4 minutes après son signal de départ.

## **12- CHANGEMENT DE PARCOURS APRES LE DEPART.**

Application de la RCV 33.

Pavillon vert : changement tribord

Pavillon rouge : changement bâbord

Si la longueur du bord va être changée, le signal sera l'envoi du pavillon C avec des signaux sonores répétitifs et un - ou + si le bord est réduit ou allongé.

## **13 -ARRIVEE.**

13-1. La ligne d'arrivée est matérialisée par le mât arborant pavillon BLEU et pavillon ORANGE sur le bateau du Comité de Course et le mât arborant un pavillon ORANGE sur le bateau viseur.

## **14- SYSTEME DE PENALITE.**

La RCV 44.1 est modifiée de telle façon que la pénalité de deux tours soit remplacée par un tour.

14-1.R.C.V. Règle 31 : Toucher une marque de parcours est autorisé, néanmoins un voilier qui obligerait le Comité de Course à remouiller celle-ci pourra être disqualifié pour cette course, y compris pour les départs ultérieurs de cette course.

14-2. R.C.V. Règle 14 : Lors d'un contact entre le gennaker (incluant le tissu et l'écoute) d'un voilier et toute partie d'un autre voilier, il n'y aura pas de pénalité suite à une réclamation basée sur la règle 14 des RCV « éviter le contact ».

14-3. La règle 42 est changée de telle manière qu' « un bateau doit concourir en utilisant seulement la force du vent et de l'eau et aucune action particulière de la part de l'équipage ».

14-4. L'annexe P des RCV 2005 / 2008 s'appliquera avec la modification suivante : La règle P2.3 ne s'appliquera pas et la règle P2.2 est modifiée de sorte qu'elle s'applique à tout réclamation après la première.

## **15-TEMPS LIMITE.**

15-1. Les temps limites nécessaire au premier voilier pour finir la course : 90 minutes.

15-2. Les voiliers ne réussissant pas à terminer dans les 15 minutes, après l'arrivée du premier seront classés "DNF". Ceci modifie la règle 35 des RCV.

## **16- PROTESTATIONS.**

16-1. Les protestations, reconnaissances d'infraction, et demandes de réparation doivent être écrites sur les imprimés disponibles au secrétariat de course et déposées au plus tard 30 minutes après que le dernier voilier ai fini dans la dernière course du jour.

16-2. Les convocations seront affichées dans les 30 minutes après l'heure limite de dépôt des protestations pour informer les concurrents où et quand se tiendra l'instruction dans laquelle ils sont parties ou cités comme témoins.

16-3. Le jury instruira les protestations dans l'ordre approximatif de dépôt, dès que possible.

16-4. Modification des règles 66 des RCV: "Aucune demande de réouverture ne sera acceptée, au delà du temps limite de protestation du dernier jour de course, ou 15 minutes après communication de la décision concernée, selon ce qui est le plus tard. Les demandes de réparation sont soumises au même délai".

## **17 CLASSEMENT.**

On utilise pour cette régate, le système de points à minima.

17-1. le nombre maximum de courses est de 24.

Le nombre de courses nécessaires pour valider l'épreuve est de 3.

Courses retirées sauf longue distance : 1 à 3 courses validées : 0 - de 4 à 9 courses validées : 1 - de 10 à 15 courses validées : 2 - de 16 à 24 courses validées : 3.

## **18- SECURITE.**

18-1. Pour assurer la sécurité des concurrents, l'organisateur doit connaître en permanence la liste des numéros des bateaux sur l'eau. Les concurrents doivent émarger sur la liste des inscrits, avant le départ sur l'eau et au retour à terre.

La liste d'émargement est mise à disposition devant le PC.Course.

L'émargement au départ est clos au moment du départ de la course.

Le délai de fermeture de la liste d'émargement au retour à terre est de 30 minutes après l'arrivée du dernier ou après l'échéance du temps limite de la course considérée.

Un compétiteur, qui n'a pas émargé avant ou après une manche (ou groupe de manches sans retour à terre) subira une pénalité de 10% sur le nombre d'inscrits et ce sans instruction.

18-2. Abandons : tout concurrent qui abandonne doit le signaler, si possible à un bateau Comité de Course et obligatoirement par écrit dès son retour à terre, faute de quoi, le Comité de Protestation lui fera subir une pénalité de 20% du nombre d'inscrits sur les manches courues sans retour à terre.

Chaque concurrent doit noter sur la liste d'émargement retour : abandonne.

## **19-REPLACEMENT DU MATERIEL SINISTRE.**

Ces remplacements doivent être limités aux avaries jugées irréparables sur des matériels limités. La décision est soumise à l'autorisation du Comité de Course, après avis éventuel du Jaugeur.

## **21-BATEAUX POINTEURS AUX MARQUES.**

Des bateaux pointeurs peuvent être stationnés à proximité de chaque marque. A l'arrivée, un bateau pointeur pourra être stationné aux abords de la ligne d'arrivée. L'absence de bateau pointeur ou de signal ne peut donner lieu à demande de réparation. Ceci modifie la règle 62.1(a).

Le bateau Comité Course et le bateau viseur arborent un drapeau orange.

## **22-BATEAUX ACCOMPAGNATEURS.**

Les directeurs d'équipes, entraîneurs et autres accompagnateurs ne doivent pas se trouver dans la zone de course après le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ, jusqu'à ce que tous les voiliers aient fini ou que le comité de course ait signalé un retard, un rappel général ou une annulation. La pénalité pour non respect de cette exigence sera au minimum les points de 5 places supplémentaires ajoutés à leur score pour tous les voiliers associés avec les accompagnateurs en infraction, et pourra aller jusqu'à leur disqualification.



## **-DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE.**

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelques moments que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de EUROPEAN GRAND PRIX 18 FOOTERS, auquel il participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

### **Composition du Corps Arbitral :**

- Président du Comité de Course : Guy GUERMOND.
- Adjoint Comité de Course : John COVENEY.
- Président du Comité de Protestation : Serge ROUANNE.